



Aide tickets loisirs cinéma Caf Indre

REGLEMENT D'ATTRIBUTION 2018/2019

La caisse d'Allocations familiales de l'Indre (Caf de l'Indre) poursuit une politique de soutien à la pratique de loisirs pour les jeunes dont les parents disposent de revenus modestes.

A cet effet elle gère un dispositif dénommé « Aide tickets cinéma Caf Indre ».

La couverture équitable des besoins sur le département est recherchée à travers la négociation d'un partenariat avec les salles de cinéma à l'échelle du département.

Enfants bénéficiaires de l'« Aide tickets cinéma Caf Indre »

Les enfants concernés sont ceux :

- de plus de 9 ans et moins de 16 ans (nés entre le 30 avril 2002 et le 1^{er} mai 2009).
- dont les parents :
 - sont allocataires de la caisse d'Allocations familiales de l'Indre au 30 avril 2018,
 - perçoivent une ou plusieurs prestations familiales et/ou le Rsa seul,
 - disposent d'un quotient familial connu au 30 avril 2018, inférieur ou égal à 730 € *

Fin août, les enfants bénéficiaires reçoivent leurs tickets cinéma pour la période concernée.

Montant de l'« Aide tickets loisirs cinéma Caf Indre »

Un montant de 8 € pour le cinéma qui se présente sous la forme de **2 chèques « tickets loisirs cinéma » de 4 euros**, utilisables auprès des cinémas du département agréés par la Caf de l'Indre.



Aucun duplicata délivré.

***Quotient familial :**

[1/12^{ème} des ressources annuelles en cours au dossier caf + prestations familiales en avril de l'année d'ouverture de la campagne](#)
Nombre de parts calculé ainsi : 2 pour couple ou isolé + 0,5/enfant + 0,5/avec carte invalidité + 0,5 pour le 3^{ème} enfant

ALLOCATIONS
FAMILIALES

CAF DE L'INDRE

Période de validité et conditions de versement

L'« Aide tickets loisirs cinéma Caf Indre » est valable pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

Les gestionnaires agréés tickets cinéma sont ceux qui ont signé une convention avec la Caf de l'Indre.

Pour être agréé le gestionnaire s'engage à :

1. accueillir les jeunes se présentant avec l'« aide tickets cinéma Caf Indre ».
2. vérifier lors de l'inscription et par tout moyen à sa convenance, l'identité du jeune.
3. considérer l' « aide tickets cinéma Caf Indre » comme moyen de paiement de tout ou partie du montant de la séance. Le coût de la séance choisie pour mobiliser l'« aide tickets cinéma Caf Indre » doit être au moins égal à la valeur d'un ticket. Le gestionnaire déduit la valeur du ticket du montant dû. Le jeune complète si besoin la somme due en espèce.

Modalités de paiement au gestionnaire

L'aide "tickets cinéma" est réglée directement au gestionnaire, à partir d'un bordereau récapitulatif adressé à la Caf de l'Indre avec les tickets correspondants.

Les paiements sont assurés par la Caf de l'Indre au fur et à mesure de leur transmission. Les derniers tickets de la campagne 2018/2019 doivent impérativement parvenir avant le 30 septembre 2019.

Au-delà de cette date le paiement ne sera plus assuré.